



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

JCB
SECRETÉNAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

Nom du/de la citoyen(ne)	Sujets abordés
Ross Murray	<ul style="list-style-type: none"> - Félicitations à Rachel Burnham pour son travail. - Accès aux procès-verbaux en ligne. - Demande d'avoir accès aux projets de procès-verbaux avant leur adoption.

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.01

Rapport des délégations de pouvoir

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de janvier 2022, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Allen Desrosiers	15 947,10 \$ \$
Jean-Charles Bellemare	689,71 \$

5.02

Rapport des revenus et des dépenses

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 novembre 2021, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de janvier 2022 :

- Adoption du budget 2022 et du règlement de taxation;
- Envoi des comptes de taxes;
- Rédaction et processus d'adoption du *Règlement 2022-02* (Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux).

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

Le directeur général dépose la liste de bénéficiaires pour le mois de janvier 20212

5.05
2022-02-9666

Rapport de participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le directeur général dépose le rapport concernant la participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique qui eut lieu le 5 février 2022, lequel est joint à la présente.

5.06
2022-02-9667

Listes des donateurs ayant versé un don d'une somme de 50 \$ et plus et rapports de dépenses de chacun des candidats aux élections municipales du 7 novembre 2021

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général dépose les listes et les rapports transmis en vertu de l'article 513.1 ou les déclarations transmises en vertu de l'article 513.1.0.1. de cette même loi, soit les « Listes des donateurs ayant fait un don d'une somme de 50 \$ et plus »



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

et les « Rapports de dépenses » de chacun des candidats aux élections municipales du 7 novembre 2021.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.01
2022-02-9668

Comptes payés et à payer

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Harvey Stevens
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en janvier 2022	303 867,97 \$
Comptes à payer en février 2022	78 933,36 \$

ADOPTÉE

6.02

Liste des comptes débiteurs

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 31 janvier 2022.

6.03
2022-02-9669

Reddition de compte : Programme d'aide à la voirie locale | Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour projets d'envergure ou supramunicipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration (PPA)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead approuve les dépenses d'un montant de 5 450,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Contrat de travail à durée déterminée et nomination : inspecteur municipal

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent le maire, M Jody Stone et le directeur général, M Jean-Charles Bellemare, à signer le contrat de travail à durée déterminée, pour le poste d'inspecteur municipal, avec M Vincent Maurice-Kieपुरa ;

QUE les conditions prévues au contrat de travail soient celles contenues dans le projet de contrat de travail annexé à la présente ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead désignent M Vincent Maurice-Kieपुरa comme officier responsable de l'émission des permis, certificats et constats d'infractions ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent M Kieपुरa à signer pour, et au nom de la Ville de Stanstead, les documents relatifs à l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;

QUE les actes posés par M Kieपुरa, dans l'exercice de cette fonction, soient couverts par l'assurance civile et responsabilité de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

6.04
2022-02-9670



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

6.05
2022-02-9671

Contrat de travail à durée déterminée : coordonnatrice du camp de jours

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent le maire, M Jody Stone et le directeur général, M Jean-Charles Bellemare, à signer le contrat de travail à durée déterminée, pour le poste de coordonnatrice du camp de jours estival, avec Mme Megan St-Pierre ;

QUE les conditions prévues au contrat de travail soient celles contenues dans le projet de contrat de travail annexé à la présente.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION

7.01
2022-02-9672

Règlement numéro 2022-02 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux : avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement

AVIS DE MOTION est donné par le maire Jody Stone que lors d'une prochaine séance régulière de ce conseil, prévue le 14 mars 2022, le Règlement no. 2022-02 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux sera adopté.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT du projet de règlement, joint en annexe, sont faits par le maire, M Jody Stone, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Conformément au Projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, le présent projet de règlement a comme objectif d'adopter un nouveau *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux*, lequel remplacera le Code présentement en vigueur afin de respecter les nouvelles dispositions des lois en vigueur.

Le nouveau Code poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Ville de Stanstead et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville ;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et élues et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.01
2022-02-9673

Rapport annuel du schéma de couverture incendie – 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1er septembre 2013 ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

JCB
SECRETÉAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

CONSIDERANT QUE l'article 35 de *Loi sur la sécurité incendie* stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie » ;

CONSIDERANT QUE la direction régionale en sécurité incendie du MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Valérie Lavallée

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil de la Ville de Stanstead entérine le rapport annuel pour l'année 2021, transmis par la Régie intermunicipale de protection des incendies Memphrémagog-Est, dont elle est membre ;

QUE copie de la présente soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

11.0

LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – janvier 2022

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de janvier 2022 et le maire fait un résumé du rapport d'activités en urbanisme.

M Bellemare fait un résumé d'un rapport préliminaire sur l'état du bâtiment cis au 290, rue Dufferin, commandé par la ville qui a pris possession du bâtiment lors de la dernière enchère pour défaut de paiement des taxes municipales. Le propriétaire a jusqu'au 18 novembre 2022 pour rembourser la dette, à défaut de quoi la municipalité sera pleinement propriétaire. Le rapport préliminaire confirme les appréhensions de la Ville comme quoi le bâtiment est dans une très mauvaise condition. Une évaluation en structure est recommandée.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

M Bellemare résume le dossier du parc à ferraille sur la rue Railroad, pour lequel un juge de la Cour municipale a rendu un jugement d'ordonnance le 10 février dernier. Le propriétaire a jusqu'à la fin juin 2022 pour nettoyer les lieux.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général fait un bref résumé des principaux sujets de la correspondance reçue en janvier 2022.

14.0

VARIA

M Jody Stone fait rapport des rencontres externes du mois de janvier 2022 :

MRC de Memphrémagog

- Ristourne de la SQ 3 042 \$
- Nomination de M Stone aux comités suivants :
 - o Administration
 - o Sécurité publique
 - o Sécurité incendie
 - o Développement socioéconomique

Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

- Pas de dossiers particuliers

Comité de vigie de l'hôpital de Magog

- Rencontre avec la DGA du CIUSS sur les soins à domicile et la situation dans les CHSLD
- Inquiétudes vis-à-vis de l'ouverture ou expansion d'un CHLSD à Magog à cause du manque de personnel
- Les soins à domicile sont favorisés pour permettre aux patients de rester dans leurs milieux.

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Sylvie Boudreau	<ul style="list-style-type: none"> - Remerciement pour les avancées dans le dossier du parc à ferraille. - Proposition de tenir une journée de nettoyage sur le territoire de la ville au printemps prochain. - Demande à ce que la Ville remplace les autocollants sur les bacs à déchets et recyclage publics. - Plainte relative à un employé des travaux publics pour un incident survenu à l'été 2021
Ross Murray	<ul style="list-style-type: none"> - Suggère de solliciter le Stanstead College pour la journée de nettoyage. - Remerciement à l'administration pour le document explicatif du Budget 2022.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

- Demande à quoi le montant de 20 000 \$ alloué au projet de plan stratégique sera affecté.

16.0
2022-02-9674

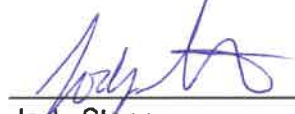
LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)

*Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h42.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier